

PRIX DE L'ABONNEMENT

PAR TRIMESTRE.

Pour La Haye. . . fl. 7 — Payable  
„ la province - 8 — d'avance.

PRIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre  
y compris et 20 cts. par ligne en sus.

# JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION.

à La Haye, Spuis, n° 75.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES  
ANNONCES.

Chez M. van Weelden, libraire, Spuis,  
et chez les Héritiers Doorman, li-  
braires, Lange Pooten, à La Haye  
Les lettres et paquets doivent être  
envoyés à la direction franc de port.

LA HAYE, MERCREDI 7 FÉVRIER.

## Revue Politique.

Ainsi que nous l'avons dit hier, l'assemblée nationale de France avait à se prononcer, dans sa séance de lundi, sur l'ordre du jour motivé présenté par M. Perrée et impliquant un blâme sévère de la conduite du cabinet. La discussion s'annonçait devoir être des plus tumultueuses, mais les orages que l'on redoutait par suite du déplorable conflit soulevé entre la chambre et le ministère, soutenu par le président de la république, se sont heureusement évanouis. Le ministère s'est complètement relevé de sa chute, qu'il avait essuyé samedi. L'assemblée nationale a abandonné l'ordre du jour proposé par M. Perrée et a adopté un bulletin offensant pour l'assemblée a été désavoué et blâmé par le ministère, l'assemblée passe à l'ordre du jour. La résolution a été prise à une grande majorité : 481 voix contre 339.

Non-seulement le ministère est victorieux ; mais ce qui est plus important pour lui, l'assemblée est morte. On peut de cette séance tirer hardiment une conclusion : quoique hostile au ministère, l'assemblée nationale se sent contenue par l'opinion publique. Elle a reculé devant le vote que lui demandait samedi Perrée, parce que ce vote eût été à l'instant même cassé par l'opinion. Elle reculera également devant le vote qui consistait à rejeter purement et simplement la proposition-Rateau qu'on a dû discuter dans la séance du lendemain.

Comme on le voit, le coup porté au ministère dans la séance de samedi, était une intrigue habilement ourdie, savamment calculée, conduite avec mystère par des mains invisibles ; c'était une intrigue dont le mot et le but n'ont pas été longtemps un secret, mais dont les vrais auteurs se sont discrètement, sournoisement tenus cachés dans la coulisse, tirant avec adresse, avec un art parfait les fils qui agitaient samedi M. Perrée à la tribune ; c'était une intrigue, enfin, d'autant mieux déguisée, que l'apparition de l'acteur sérieux aurait bien pu effaroucher la chambre et déranger les plans de campagne. Il fallait se cacher pour mieux cacher le piège.

Le vrai dieu de la comédie — on sait que ce jour-là M. Maréchal ne présidait pas l'assemblée — le vrai dieu est donc resté blotti dans sa machine ; il n'en est sorti qu'un simple mortel, un garant fort irresponsable, fort innocent de la péripétie.

Tout le monde sait maintenant ce qu'il faut penser de cet épilogue. Les bruits qui ont couru depuis quelques jours à Paris, le plus important est celui qui faisait marcher l'armée des Alpes au secours de Paris. Nous n'avons rien trouvé dans nos correspondances qui donnât à cette rumeur de la consistance. Elle n'a figuré que dans les journaux rouges et les correspondances qui reflètent cette opinion.

Les nouvelles du Portugal, que nous avons reçues par voie extraordinaire, sont assez importantes. L'adresse en réponse au discours du trône ayant été votée à une très forte majorité, on a nommé le ministère plus consolidé que jamais, et cependant il n'y a rien de changé, car tous les ministres ont donné leur démission. Le nouveau cabinet est déjà composé ; nous renvoyons nos lecteurs à la tribune portugaise.

Nous avons reçu aussi par voie extraordinaire des nouvelles de Londres du 5 février. Dans la séance de la chambre des lords celle des communes du 5, on a annoncé qu'on s'occupera de la suspension de la loi sur les pauvres en Irlande. M. O'Connell a vivement attaqué le rapport du lord-lieutenant d'Irlande relatif à la prorogation de l'abonnement. Mais il paraît que, depuis les derniers événements qui se sont passés en Irlande, le peu de sympathies que rencontraient autrefois les députés de ce pays, a disparu complètement. A la chambre des communes on a soulevé déjà la question de la réforme financière.

Les nouvelles d'Italie présentent aujourd'hui un certain caractère de gravité. Il paraît que la garnison suisse de Bologne a manifesté l'intention d'abandonner cette ville pour se rendre à Gaëte. On croit au revirement qu'un tel fait pourrait occasionner à la cour des affaires dans les États romains. Une lettre de Rome annonce aussi que le Piémont aurait offert d'envoyer un

corps d'armée au pape. Cette nouvelle, quoique en contradiction avec les déclarations de Gioberti, n'est pas impossible. Cependant nous croyons qu'il est prudent d'en attendre la confirmation.

On a proclamé, à Rome, le 28, les noms des douze candidats élus pour l'assemblée constituante. Les membres du cabinet et le prince de Canino y figurent en première ligne.

Nous n'avons pas de nouveaux détails sur les troubles de Florence, mais l'autorité semble résolue à agir avec une grande vigueur contre les émeutiers.

Nous connaissons aujourd'hui les noms des députés de la seconde chambre de Prusse, qui ont été élus à Berlin, ce sont : MM. Waldeck, Berends, Rodbertus, Philipse et Temme. Ainsi on a même élu le député Jacobi, qui n'a pas craint d'offenser le roi dans son propre pays. On se rappelle que Jacobi avait proposé de dire un mot de plus sur l'esprit qui a présidé aux élections de Berlin. Potsdam envoie à la chambre MM. de Patow et Krahn. M. Unruh a été élu à Magdebourg. MM. Vincke et Blodenschwingh sont également nommés. Les élections dans les provinces rhénanes ont été faites dans un sens assez modéré.

Le parlement de Francfort s'est principalement occupé, dans sa séance d'avant-hier, de la nomination de son président et de ses vice-présidents. M. Simson, de Königsberg, a de nouveau été élu président.

Une correspondance de Kremsier mande que le bruit de la prorogation de la diète autrichienne au 15 mai prochain prend aujourd'hui plus de consistance. Il paraît qu'il est arrivé à Vienne une dépêche de la Hongrie annonçant l'intention des Magyars de prendre part aux délibérations sur la constitution. Le même correspondant nous annonce que le comité de constitution s'est prononcé contre la division de la Gallicie, mais seulement pour celle du Tyrol en deux cercles.

La diète de Kremsier a continué le 30 et le 31 janvier les débats relatifs aux paragraphes 9 et 10 de la constitution. Ces deux paragraphes ont été adoptés.

Le général de Welden a fait publier une nouvelle proclamation adressée aux habitants de Vienne ; le général s'y plaint des attaques répétées contre les soldats en faction, et menace d'une amende de 1000 à 20,000 florins les individus qui négligeraient de rendre les armes et munitions de guerre. Ces amendes seront perçues au profit des communes habitées par les délinquants.

L'adresse des chambres du royaume de Bavière a été votée et présentée au roi. Celle de la première chambre est insignifiante. Cette assemblée se déclare prête à aider le gouvernement pour arriver à l'établissement d'une constitution. Le projet d'une constitution fondamentale a été adopté par l'assemblée de Francfort, mais en même-temps il laisse percer beaucoup d'hostilité pour le cabinet. On attribue au roi et au ministère une répugnance secrète pour toute espèce de combinaison, dont le résultat serait de rendre la Bavière vassale d'un pouvoir supérieur.

La seconde chambre saxonne a, dans sa séance du 2 février, adopté une résolution portant que le gouvernement doit se concerter avec les chambres avant de donner force et vigueur aux droits fondamentaux de l'Allemagne.

Nous avons annoncé ces jours-ci que sur les représentations du consul-général néerlandais à Naples, le gouvernement des Deux-Siciles a consenti à admettre dans ses ports les navires néerlandais après une quarantaine de 21 jours. Le *Staats-Courant* publie aujourd'hui des nouvelles de Naples d'où il appert que des représentations ultérieures faites par M. Menricoffre ont eu pour résultat que de nouvelles modifications ont été apportées aux mesures sanitaires adoptées à l'égard des navires venant des ports néerlandais. La quarantaine est réduite à sept jours lorsque les navires n'ont pas à bord de matières suspectes. On se frotte de voir sous peu supprimer complètement toutes les mesures sanitaires à l'égard des navires venant des ports néerlandais.

S. Etc. le baron Maltitz, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'empereur de Russie près la cour des Pays-Bas, a donné hier une grande soirée qui a été honorée de la présence de LL. AA. RR. la Princesse et la Princesse Frédéric des Pays-Bas, et de leur auguste fille la Princesse Louise et du Prince Henri des Pays-Bas. Les ministres du Roi, tous les membres du corps diplomatique et un grand nombre de personnages de distinction assistaient à cette soirée.

On écrit d'Arnhem, 3 février : Hier au soir le bruit courait en ville que M. le baron Nagel van Wisch, nommé récemment membre de la Première Chambre des Etats-Généraux, et qui vient de faire un voyage à Paris, était mort en route ainsi que son épouse qui l'accompagnait. Aujourd'hui on apprend que M. Nagel van Wisch et son épouse ont effectivement succombé à une attaque de choléra, à Liège. Cette triste nouvelle a produit une grande sensation dans cette ville, où les défunts comptaient un grand nombre d'amis.

On a reçu des nouvelles plus favorables sur la situation de nos rivières. Dans la province du Brabant-Septentrional où une grande partie des routes se trouvaient submergées, la communication est presque entièrement rétablie. Les polders ne sont plus inondés.

(CORRESP. PARTICUL. DU JOURNAL DE LA HAYE.)

Paris, 4 février 1849.

La lutte entre l'assemblée et le ministère prend chaque jour davantage un caractère de gravité qu'il est impossible de méconnaître, et qui aboutira à une catastrophe fatale pour le pays. A qui la faute ? Il faut bien le reconnaître : à part les ambitions vulgaires qui bouleversent tout gouvernement, quelconque afin de s'accrocher à un portefeuille, la première cause

de ce triste conflit auquel nous assistons, et dont la France est appelée peut-être à faire encore une fois les frais, doit se trouver dans cette extravagance la plus fatale qu'ait jamais révéla la folie des hommes, d'avoir voulu transformer en un jour les mœurs d'une nation comme celle-ci.

On fait une constitution qui, à force de défiances établies en principe depuis le premier jusqu'au dernier article, a créé au lieu d'homogénéité un antagonisme perpétuel entre tous les grands pouvoirs de l'Etat, et qui ne peut par conséquent produire que des déchirements et amener des révolutions nouvelles.

Ils se sont imaginé, les insensés ! qu'ils n'avaient qu'à changer un mot dans le vocabulaire français, pour inculquer des mœurs républicaines à une population de 34 millions d'habitants, dont les habitudes et les besoins se résument dans la paix et le travail.

Une poignée d'intriguants, de gens sans aveu, de mangeurs de tous biens qu'ils ne savent point gagner, s'imaginent qu'ils vont persuader à la masse aveugle, que son bien-être et la liberté commencent à revenir dans ce qu'ils appellent des clubs pour y entendre leurs vociférations, dans des banquets sataniques pour y profaner tout ce qu'on révère et déifier les monstres sanguinaires d'un autre temps désormais en exécution au monde entier.

Certainement, en fin de compte, il importe peu au peuple qu'on appelle république ou monarchie le gouvernement auquel il est soumis ; mais ce qui importe à tous, c'est que le gouvernement garantisse la paix à l'intérieur et à l'extérieur, les intérêts du commerce et du travail, et surtout le châtiement sérieux de ces hardis provocateurs qui conspirent incessamment la ruine de la société.

Or, on ne saurait le dissimuler, jamais la constitution française actuelle ne produira un tel gouvernement.

Tout au contraire, avec cette constitution, les lattes dont nous sommes témoins entre le président de la république et ses ministres, entre les ministres et l'assemblée nationale, se renouvelleront chaque jour, car elles sont la conséquence inévitable de la fausse position qui leur est faite par cette loi fondamentale.

Ainsi, c'est une déplorable erreur de croire que le remède au mal qui ronge la société, se trouvera dans la dissolution de l'assemblée actuelle. Sans le retour au grand principe conservateur des sociétés modernes, c'est-à-dire l'hérédité du pouvoir suprême, il n'y a point de salut à espérer pour la France, pas plus que pour aucun autre pays de l'Europe qui serait tenté de marcher dans la voie fatale où cet Etat s'est égaré de puis un an.

Jamais ces mots admirable de Rousseau n'ont été mieux justifiés que par les événements que nous avons vus se passer en France et ailleurs dans ces dernières années :

« Lorsque le législateur, se trompant dans ses choix, établit un principe contraire à la nature des choses, l'état reste ébranlé jusqu'à ce que l'invincible nature ait repris son empire. »

Ce principe contraire à la nature des choses dans nos sociétés modernes, c'est la république, c'est l'abolition d'une souveraineté héréditaire ; l'élection en tout temps, par tous pays, c'est la guerre, le trouble, le bruit, les passions. Vous en avez vu l'exemple lors de l'élection récente du président de la république. L'hérédité est destinée à mettre un terme à ces maux, et au milieu des ruines qu'a faites en France une seule année électorale, cette vérité commence à sauter aux yeux de tous. Défendez l'hérédité, c'est protéger l'ordre, c'est sauver le pays. Tout le monde se dit : Figurez-vous la France sous le pouvoir d'un Louis-Rollin ! Et voilà cependant ce que peut amener la non-hérédité. L'Angleterre, sans l'hérédité, serait déjà dévorée par la misère et les guerres civiles. C'est une véritable stupidité que de croire que l'élection ne pourra pas, tout comme l'hérédité, vous donner un chef incapable ou méchant après un homme de génie ou un père du peuple. L'élection vous donnera cent incapables, cent criminels pour un. La France vient d'en faire la triste expérience. Aussi rien de plus vrai que ces paroles d'un anonyme qui vient de publier un livre sous le titre de *Vision d'un fou*. Plaise au ciel que le nombre de fous comme celui-ci soit bientôt assez grand pour mettre une bonne fois pour toutes à la raison les prétendus sages dont les principes dominent encore la société française !

« On a voulu en 1830 faire disparaître la dynastie légitime et on s'est donné trois dynasties au lieu d'une. La hache tue un homme, mais non pas un droit vivif dans la conscience nationale, à travers l'épaisseur de plusieurs centaines de générations. On a voulu déposséder le pouvoir de son éclat, et à mesure qu'on lui enlevait quelque chose de son éclat, le poids des charges grandissait. Charles X dévorait 30 millions, mais le budget n'était que de 900 millions. Louis-Philippe se contentait de treize millions, mais le budget était de 1400 millions. Aujourd'hui réjouissez-vous, votre président n'aura que 600,000 francs par an ; mais votre budget s'est accru déjà en proportion ; il est de dix-huit cents millions et dépassera deux milliards ! Réjouissez-vous, vous n'aurez plus de cour somptueuse qui vous enrichissent, mais vous aurez cent mille baïonnettes campées dans vos rues... Allez, ne vous arrêtez pas en si beau chemin. Otez tout au pouvoir, rendez le réellement démocratique, comme le veulent ces messieurs du socialisme, et vous verrez s'il vous restera un centime dans votre escarcelle. Votre fortune et votre existence iront se briser contre la roche nue du pouvoir, éclairé autrefois par le phare d'un luxe et d'un éclat qui élevaient votre nation au-dessus de toutes les autres nations. Allez, allez, Tartufes de l'égalité, laissez la noblesse, persécuter la royauté, menacez et opprimez les riches ! Allez ! laissez avec toute la cafardise hypocrite de l'amour de l'égalité ! Laissez ! et cette haine vous dévorera ! »

Paris, 5 février 1849.

Vous avez vu qu'à la séance de samedi, sur la proposition de M. Perrée (rédauteur du journal le *Sicéte*), la question, si le ministère possédait ou non la confiance de la représentation nationale, a été posée. Cette question soulevée sur des prétextes dont la pauvreté et la petitesse font plus et ne méritent pas d'être relevées, doit se vider à la séance d'aujourd'hui, et probablement le courrier de ce soir vous en fera connaître le résultat. En attendant, à la grande satisfaction de tous les bons citoyens, et afin d'avertir les faux patriotes qui ont provoqué les dangereux combats, que le président ne cèdera pas à la violence que les Montagnards, secondés par les amateurs de portefeuilles, veulent exercer sur lui, le *Moniteur* publie ce matin des lignes significatives. « Les ministres se sont réunis à l'Elysée National, l'issue de la séance. Il a été décidé qu'ils resteraient à leur poste jusqu'à ce qu'ils aient accompli la mission qui leur a été confiée. »

Nous allons voir avant la fin du jour si la majorité sera aussi mal avisée pour persévérer dans la voie fatale où, d'après son vote de samedi, elle semblait vouloir entrer. Mais quel que soit encore une fois le vote qui va clore la discussion d'aujourd'hui, les esprits s'alarment avec raison tous les jours davantage d'une dissolution de plus en plus profonde et le pouvoir constituant et le pouvoir exécutif, c'est-à-dire entre deux pouvoirs issus l'un et l'autre du suffrage universel, et dont le procès devra bien, en définitive, être soumis au tribunal suprême du peuple, seul souverain depuis le 24 février.

Comme je vous le faisais remarquer hier, indépendamment des passions haineuses, égoïstes, avides qui animent un grand nombre de membres de l'Assemblée, la source de tout le mal est dans l'absurde constitution dont les ineptes législateurs, issus de la dernière révolution, ont doté la France, sur qui ce funeste présent produit l'effet que la chemise de Déjanire produisit sur Hercule.

Il est impossible de démontrer avec plus de vérité et de talent que ne le fait le *Journal des Débats*, les conséquences absurdes où conduit la constitution actuelle avec une assemblée unique, indissoluble, et un président responsable, non pas nommé par cette assemblée, mais comme elle l'élue par la nation (1).

Quoi qu'il en soit, la difficulté résultant d'une constitution qui ira bientôt rejoindre dans la tombe les vingt autres que la France a vues depuis soixante ans passer devant ses yeux comme une fantasmagorie, cette difficulté que l'admirable sagacité de la *Presse* lui avait signalée longtemps d'avance, peut réduire la France à l'extrémité d'un coup d'Etat, ou la précipiter dans le gouffre d'une révolution nouvelle.

M. d'Alton-Shée, dont je vous ai entretenu dans une de mes précédentes lettres, a adressé aux journaux une réclamation pour démentir le bruit d'après lequel le fameux décret du nouveau gouvernement que les conspirateurs socialistes se proposaient d'installer, aurait été saisi à son domicile. Il n'en reste pas moins vrai, que, bien que l'autorité n'ait pu trouver à la charge de M. Alton-Shée des faits suffisants pour le traduire devant les tribunaux, ce tribun du peuple ne soit un des plus dangereux et des plus effrontés ennemis que l'ordre social ait en France.

Le journal ministériel la *Patrie* publie ce matin le petit article très-significatif que voici :

« Le président de l'Assemblée nationale avait invité hier à dîner le président de la république. On assure que le président M. Louis-Napoléon Bonaaparte et la plupart des ministres se sont excusés de ne pouvoir se rendre à l'invitation de M. Armand Marrast. »

A la bonne heure : c'est un trait de caractère qui ferait honneur au prince Louis, qui sait depuis longtemps à quoi s'en tenir sur les avances obséquieuses de l'ancien rédacteur-en-chef de ce *National* qui n'avait pas assez d'injures, avant son élection, pour le même homme dont M. Marrast mendie maintenant la faveur. Je vous ai raconté ce qui s'était passé au dîner de M. Drouin de L'Hay. La même scène de platte courtoisie et de mauvaise société s'est répétée, il y a eu hier huit jours, à une soirée chez M. Odilon-Barrot. Le président de la république honora cette réception de sa présence, mais pendant une grande partie de la soirée le prince Louis fut invisible pour toute la société. M. Marrast l'avait tout d'abord accaparé, et sans doute dans la crainte qu'on ne vint le lui arracher avant qu'il lui eût dit toutes les choses importantes qu'il faisait semblant d'avoir à lui dire, il l'avait contraint de se réfugier dans l'angle d'une console; il l'avait bloqué, et sans aucun égard pour l'assemblée nombreuse qui se trouvait là, il le tenait littéralement en chartre privée. Tout le monde s'apercevait de la contrariété que ce manque de toutes les convenances, surtout de la part d'un homme dont il connaît la fausseté et les sentiments hostiles, faisait éprouver au prince. Les bras croisés sur la poitrine, ne desserrant par les dents, fronçant les sourcils, Louis-Napoléon faisait peine à voir, il était pâle et la sueur perlait à son front; mais M. Marrast, homme mal élevé comme le sont presque tous nos républicains de la veille, restait implacable et parla toujours jusqu'au moment où l'arrivée de M. Pasquier vint tirer le prince de la désagréable position où il se trouvait.

Comme les menées occultes de M. Marrast avec les ennemis du prince Louis ne sont un secret pour personne, tout le monde applaudira si le président de la république rompt ouvertement en visière à ce courtisan à double face, qui veut se ménager une position, quelle que soit l'issue de la lutte actuelle. Il est bon qu'il se trouve un chef de l'Etat qui ose rompre avec cette erreur traditionnelle des cours, consistant à faire patte de veau avec ses ennemis. Ces marquis sinon sincères, du moins ostensiblement de bienveillance et de distinction que l'on prodiguait aux hommes dont on se méfiait, n'ont jamais manqué de servir à leur dévotion le rôle de la fidélité, ni de les avoir fait remonter à leurs échecs, et d'ont fait entendre, que trop souvent paralyse le mouvement des serviteurs fidèles mais déçus.

L'Assemblée nationale, en publiant la nouvelle de la *Patrie*, en félicite le président de la république et l'accompagne de ces réflexions très justes :

« Il y a des temps où la finesse est bien mauvaise conseillère. On a pu être roué du directoire pendant un certain intervalle, tendre la main à droite et à gauche, voter pour la mise en accusation des ministres et les inviter à dîner chez soi; toutes ces inconvénances sont hors de saison. »

« Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée. M. Marrast veut marcher avec la Montagne, libre à lui, ce sont là d'anciennes habitudes, mais qu'il la déclare hautement, et qu'il sache enfin adopter un rôle. »

« Les marquis d'autrefois savaient dire leur dernier mot. Est-ce que le marquis de la république n'aurait hérité que de leurs petits soupers et de leur loge à l'Opéra? »

Je vous parlais, il y a peu de jours, du sort réservé aux hommes qui, comme M. Thiers, après avoir fait pendant plusieurs années la guerre à tous les ministères dont ils ne faisaient pas partie, avaient pensé ne travailler que dans l'intérêt de leur ambition et espéraient bien recueillir un jour les bénéfices de leur feint patriotisme. Je disais que ces hommes seraient de tout temps dépechés de leur manque de civisme. Or, voilà que depuis quelques jours une compagnie d'infanterie garde jour et nuit l'hôtel de M. Thiers, désigné par le complot des rouges comme un des premiers que l'on aurait livrés au pillage, pendant que son propriétaire et toute sa famille auraient été massacrés.

Quelle leçon pour les ambitieux !  
Leur profitera-t-elle ? Je n'oserais l'affirmer.

### Nouvelles de Portugal.

(CORRESP. PARTICUL. DU JOURNAL DE LA BAYE)  
Nous recevons par la voie d'Angleterre des nouvelles de Lisbonne jusqu'au 10 janvier. La chambre des députés a voté l'adresse à la majorité de 65 voix contre 9; malgré ce vote favorable au cabinet, tous les ministres ont offert leur démission à la reine, S. M. a refusé d'accepter celles du duc de Saldanha et de M. Gomes de Castro; les autres ministres ont été remplacés; voici comment se compose le nouveau cabinet : président du conseil, le duc de Saldanha; aux affaires étrangères et à la marine, *ad interim*, M. de Castro; aux finances M. Lopez; à la guerre, le baron d'Ourenç, et à la justice M. Lado Vargas. Les graves accusations de négligence et d'incapacité produites contre le ministre des finances dans la discussion de l'adresse, paraissent devoir être la cause de la démission de ce ministre et de ses collègues.

Le Portugal continue de jouir de la plus grande tranquillité.

### Nouvelles d'Angleterre.

(CORRESP. PARTICUL. DU JOURNAL DE LA BAYE)  
Londres, 5 février.  
CHAMBRE DES LORDS.  
La chambre des lords s'est réunie aujourd'hui à 5 heures.  
Le comte de Shaftesbury, lord intendant de la maison de la reine, a donné lecture de la réponse de la reine à l'adresse de la chambre. Cette réponse est ainsi conçue : « Je remercie vos seigneuries de l'assurance de votre fidélité à ma personne et de votre attachement aux institutions du pays. Mon désir sera toujours de faire le bonheur de mon peuple. »  
Le marquis de Lansdowne a annoncé que vendredi il proposerait la nomination d'un comité spécial chargé de s'occuper de la suspension de la loi des patentes en Irlande et des modifications et altérations à y introduire.

(1) Nous avons donné cet article du *Journal des Débats* dans notre numéro d'hier.

Il a été donné ensuite communication de divers projets et propositions d'un intérêt secondaire.

La séance a été levée à 6 heures.

### CHAMBRE DES COMMUNES.

La séance est ouverte à 4 heures. Il est déposé un grand nombre de pétitions en faveur de la réforme financière, de la réforme parlementaire, de l'abrogation de la loi des pauvres en Irlande, etc.

Sur la motion d'un honorable membre, la chambre ordonne la production du relevé de la dette consolidée et de la dette flottante du royaume jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1849.

M. John O'Connell annonce qu'il proposera comme amendement au bill portant prorogation de l'acte relatif à la suspension de l'*Habeas corpus* en Irlande, que la chambre nomme une commission de 31 membres, chargée d'examiner les documents relatifs aux faits sur lesquels s'appuie la demande de prorogation, et de faire un rapport sur la question de savoir si cette prorogation est nécessaire en ce moment en Irlande.

L'honorable membre dénonce ensuite comme une violation des privilèges de la chambre, la publication d'une lettre du lord-lieutenant d'Irlande à sir George Grey, lettre à laquelle il a été fait allusion dans la discussion de l'adresse et dans laquelle le lord-lieutenant signale les motifs qui rendent nécessaire de proroger la suspension de l'*Habeas corpus*.

Lord John Russell : Ce document est authentique et a été soumis à la chambre par ordre de Sa Majesté. (Applaudissements sur les bancs ministériels.)

M. John O'Connell : Ce document est inconstitutionnel. (A l'ordre, à l'ordre.)

L'honorable député irlandais demande que la chambre s'ajourne afin que les membres de l'assemblée puissent examiner ce document et les motifs qui y sont allégués pour justifier la suspension de l'*Habeas corpus*. Je vais plus loin, dit l'orateur, et je dirai qu'il sera peut-être du devoir de la chambre d'examiner s'il n'y a pas dans le document en question des motifs suffisants pour mettre en accusation le noble lord chef du gouvernement et le lord-lieutenant. (Rires et applaudissements.)

M. O'Connell cite quelques passages de la lettre, desquels il résulte, selon lui, que le lord-lieutenant veut abolir la constitution irlandaise, fouler aux pieds la liberté individuelle et les autres garanties que la constitution assure aux sujets irlandais.

Je ne veux point ici proférer de menace, dit M. O'Connell en terminant, mais je vous avertis des conséquences que peut produire l'adoption de ces principes inscrits dans ce document authentique mais tyrannique au plus haut degré. L'heure de l'Irlande a sonné; elle est aujourd'hui à vos pieds, mais l'heure de l'Angleterre peut venir aussi et prenez garde d'en hâter l'arrivée par vos iniquités, (murmures, cris à l'ordre, violent tumulte.)

M. Grantan se lève pour appuyer la motion au milieu des cris : il n'y a pas de motion.

Le speaker : Aucune motion n'a été présentée. (Eclats de rire sur plusieurs bancs.) L'incident n'a pas de suite.

Lord John Russell présente quelques dispositions tendant à modifier le règlement de la chambre. Ces modifications ont pour objet de rendre plus prompt l'expédition des affaires en abrégant certaines formes et formalités prescrites par le règlement. La principale porte qu'aucune des directions ne pourra s'élever sur la première lecture d'un bill.

La chambre aborde la discussion de ces propositions au nombre de quatre. Elles sont successivement adoptées.

La séance continue.

— Les appels de fonds pour les divers chemins de fer d'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse s'élèvent pour le mois de février à 1,575,000 liv. st.

— On sait que M. de Rothschild, élu lors des dernières élections un des représentants de la Cité à la chambre des communes, n'a pu y siéger par suite du rejet, à la chambre des lords, du bill tendant à écarter les anciennes incapacités politiques des israélites. Les mêmes élections se sont de nouveau ouvertes pour la Cité et M. de Rothschild a été élu député de la Cité. Dans un meeting, à la Rotonde, a été faite lecture d'une communication de lord John Russell par laquelle S. S. l'informe qu'il présentera, dès le commencement de la session, un bill tendant à écarter définitivement les obstacles qui se sont opposés à l'admission des israélites à la chambre des communes. M. de Rothschild a ajouté que sir Robert Peel et plusieurs autres notabilités parlementaires donneront leur appui au bill de lord John Russell.

### Nouvelles d'Amérique.

Par le steamer l'*America*, nous avons des nouvelles de New-York du 23 janvier, de Boston du 24 et de Halifax du 26. — Le Canada n'était pas encore arrivé dans ce dernier port.

Les nouvelles politiques sont insignifiantes. Le congrès s'occupe peu d'affaires publiques, et à l'exception de la question de l'esclavage défendue par M. Calhoun, la découverte de l'or en Californie absorbe toute l'attention.

Le projet d'établissement d'un chemin de fer à travers l'isthme de Panama est en ce moment soumis à l'examen du congrès. Il rencontrera de l'opposition, mais sera aussi chaudement soutenu; et s'il est adopté, le chemin sera exécuté dans trois ans.

Les rapports de plus en plus merveilleux de la Californie ajoutent de l'importance à l'exécution de ce plan.

Les dernières nouvelles des mines d'or assurent que leur étendue constatée est déjà de 300 milles.

Les nouvelles du Mexique annoncent que le pays est calme.

### Nouvelles d'Allemagne.

MUNICH, 31 JANVIER. — Le projet d'adresse rédigé par la commission de la chambre des députés est conçu dans le sens le plus libéral. Voici les passages les plus saillants de ce projet :

« Nous approchons du but vers lequel tendent depuis longtemps tous les véritables patriotes, le but de l'unité de l'Allemagne sur la base d'institutions qui amènent la liberté populaire dans les Etats particuliers et d'une Constitution qui réunisse tous les peuples allemands sans exception en un Etat fédéré imposant et indissoluble. Ce but élevé impose à chaque Etat le devoir de se fortifier et de se consolider lui-même en sacrifiant à la force et à la puissance de la patrie commune une partie de ses droits et attributions. On ne peut assurer un peuple allemand une tranquillité durable et une vraie prospérité qu'en se rangeant avec sincérité et sans réserve du côté de l'esprit de la nouvelle époque, qui vient de s'éveiller dans toutes les classes de la société, et en se soumettant volontairement aux résolutions de l'assemblée nationale constituante et du pouvoir central. »

« La chambre des députés reconnaît force de loi aux droits fondamentaux allemands, juste mesure des libertés et des droits de la nation allemande, de même qu'au règlement sur les lettres de change, et attend la publication de ces lois par les autorités bavaroises. »

« Nous saluons les réformes promises dans la législation, les impôts, l'administration et la justice, réformes que rendent nécessaires les progrès des connaissances et le changement opéré depuis le mois de mars dans l'état de la société; mais nous demandons aussi le perfectionnement organique et la mise à exécution des droits fondamentaux, ainsi que la réforme de la constitution, dans l'intérêt du peuple, dont nous tiendrons compte dans une sage mesure, reconnaissant l'importance des travaux de la dernière diète, malgré votre conviction qu'ils n'ont pas encore satisfait aux désirs légitimes du peuple. »

« Une représentation du peuple issue tout entière de sa libre élection; partagée avec la couronne le droit d'initiative, remplira seule le but de concourir en commun avec elle le bien de l'Etat et de décider des moyens les plus propres à y parvenir. Soutenue par l'opinion publique, agissant avec

calme et prudence, mais avec énergie, elle défendra de toute anarchie, de toute attaque, les conquêtes de l'ère nouvelle, protégera l'empire des lois et procurera à la couronne un appui sur lequel elle pourra compter; car les pays les moins ébranlés par les orages actuels sont ceux où des institutions libérales et populaires avaient éveillé et fortifié dans le peuple le sentiment de l'ordre légal. »

— On mande de la Croatie que la forteresse d'Arad est tombée au pouvoir des Magyars et que le commandant de la forteresse, le lieutenant feldmaréchal Berger, a été horriblement massacré par eux.

— On lit dans la *Gazette universelle allemande* :

Nous tenons d'une source digne de foi que le gouvernement prussien ne recommencera pas la guerre avec le Danemark. On nous assure que c'est là la condition indispensable d'un traité offensif et défensif, conclu entre les cabinets de Vienne, de St.-Petersbourg, de Berlin, de Copenhague et de Stockholm, et dirigé principalement contre les mouvements révolutionnaires qui pourraient surgir dans les états des puissances intéressées.

### Nouvelles d'Italie.

Rome, 27 janvier.

« La nouvelle la plus inattendue est venue ranimer le courage des Romains qui n'ont pas sacrifié à Baal, et qui se désespéraient en voyant la tournure qu'ont prise ici les élections. On parlait bien d'intervention, dans les rangs des bons comme dans les rangs des révolutionnaires; les premiers faisaient des vœux en secret, les derniers trahissaient leurs appréhensions en manifestant contre l'Espagne, qui a pris une sorte d'initiative, et en se livrant à des fanfaronnades ridicules, comme s'ils étaient prêts à tenir tête à tout orage. Quel aura été le désappointement de nos spadassins politiques lorsqu'ils auront appris que l'appui du Piémont leur échappait, que le gouvernement sarde, après les avoir répudiés comme les ravisseurs du pouvoir légitime de Pie IX, a offert une force militaire au pape ! »

La nouvelle de cette offre est certaine, quoique étonnante qu'elle paraisse. La personne qu'elle aura le moins surprise, c'est Pie IX, qui est sublime dans son espérance. Que le pape accepte ou n'accepte pas le secours sarde, nos meneurs n'en éprouveront pas moins de furieux serremments de cœur : l'effet moral de l'offre est équivalent à celui d'une bataille perdue.

Ne vous étonnez pas maintenant des efforts inouïs que le gouvernement révolutionnaire a déployés pour faire tourner les élections à son profit : il a craint que la nouvelle du refroidissement de l'amitié piémontaise ne s'ébruitât et ne vint apprendre aux Romains que les maîtres actuels du Capitole étaient menacés d'être abandonnés par leurs amis extérieurs, ce qui aurait rendu du courage à tous ceux que la peur a conduits aux comices, et ceux-là forment le plus grand nombre des votants. Il n'y a pas d'intimidation que nos tyrans n'aient employée pour sortir vainqueurs de la lutte électorale. Quoi qu'en disent nos journaux dévoués au parti, jamais on n'a vu un tel scandale, un aussi audacieux escamotage.

J'ai mis en question l'acceptation par le pape de l'offre de la Sardaigne. J'avoue que je ne puis croire à l'acceptation. Comment supposer, en effet, que Pie IX veuille rentrer dans ses Etats avec l'appui d'un gouvernement qui a fait que suspendre son nom de pape ? Mais la conduite du pape dans cette circonstance a dû être tracée d'avance par les événements. Il n'en est pas moins certain que la démarche de la Sardaigne produira un effet moral immense. »

(Correspondance.)

— Les nouvelles d'Italie présentent aujourd'hui un certain caractère de gravité. Il paraîtrait, d'un côté, que la garnison suisse de Bologne, composée de deux mille hommes et commandée par le général Latour, aurait manifesté l'intention d'abandonner cette ville pour se rendre à Gênes; de l'autre, que le chef de la politique sarda, Gioberti, aurait témoigné des dispositions fort peu bienveillantes au gouvernement démocrate de Rome.

Gioberti aurait répondu au vœu exprimé par un cercle populaire de Turin d'envoyer des députés sardes à la constituante italienne de Rome qu'il n'y consentirait pas, tant qu'il resterait ministre. C'est là du moins ce que dit la *Nazione*.

La *Gazette piémontaise* dément le second de ces bruits. Quant au premier, qui est consigné dans la *Gazette de Bologne*, et qui peut être considéré comme authentique, on conçoit le revirement qu'il pourrait occasionner à la marche des affaires dans les Etats romains.

Malgré l'opposition du cercle populaire et des meneurs démocrates de Bologne, qui protestaient contre ce départ à la date des dernières nouvelles, le 28 janvier, le général Latour aurait déclaré qu'il n'y avait pas d'obstacle à son départ, il saurait se frayer une voie de vive force.

On a proclamé à Rome, le 28, les noms des douze candidats élus pour l'assemblée constituante. Nous avons déjà dit que le ministère entier, et le prince de Canino y figuraient en première ligne. Le même jour, les autres candidats ont dû être proclamés dans toute l'étendue du territoire romain.

Nous n'avons pas de nouveaux détails sur les troubles de Florence, mais l'autorité paraît décidée à agir avec une grande vigueur contre les émeutiers.

Le roi de Piémont et son fils se trouvent à Alexandrie, toujours occupés d'inspections ou de détails militaires. On disait que l'ouverture des chambres sardes se ferait sans la présence du roi.

Un journal annonce que le plébiscite de la république de San Marino, qui a fourni tant de commentaires à la presse française, est apocryphe.

Les députés du parlement napolitain sont invités à se tenir à Naples le 1<sup>er</sup> février pour la reprise des travaux législatifs.

— Le *Times* publie la dépêche suivante du ministre anglais à Naples, M. Temple, au prince Carialti :

« Naples, 16 décembre 1848. »

« Prince, les communications qui ont eu lieu entre le gouvernement S. M. sicilienne et cette légation, pendant le mois de septembre dernier, relativement aux affaires de la Sicile, ont été soumises au gouvernement S. M. britannique. Le gouvernement de S. M., uniquement animé du désir sincère d'éviter l'effusion ultérieure du sang et de voir les motifs de persuasion remplacer la violence, a approuvé la conduite des amis de France et d'Angleterre, et a vu avec le plus grand plaisir la sagesse et la modération dont S. M. sicilienne a fait preuve en suspendant les hostilités en ouvrant ainsi la voie à un arrangement permanent, par négociations amicales et des concessions réciproques. Le gouvernement de S. M. et le gouvernement de France, désirant atteindre ce but, comptent qu'il sera possible, et sur la base la plus équitable, de concorder et se trouver parfaitement d'accord sur la nature du règlement qu'il serait désirable d'amener entre la Sicile et Naples; et les



